

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

**Arrêté du 21 avril 2016 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement aux grades de secrétaire administratif de classe supérieure et de secrétaire administratif de classe exceptionnelle relevant du ministre chargé de l'agriculture**

NOR : AGRS1610696A

Par arrêté du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, en date du 21 avril 2016, est autorisée au titre de l'année 2016 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure relevant du ministre chargé de l'agriculture. Le nombre de places offertes sera fixé ultérieurement.

Est autorisée au titre de l'année 2016 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle relevant du ministre chargé de l'agriculture. Le nombre total des places offertes sera fixé ultérieurement.

Pour ces deux examens professionnels :

La préinscription se fera par internet sur le site : [www.concours.agriculture.gouv.fr](http://www.concours.agriculture.gouv.fr) à partir du 12 mai 2016.

La date limite de préinscription est fixée au 9 juin 2016.

La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est fixée au 20 juin 2016, le cachet de la poste faisant foi.

Les épreuves écrites de ces deux examens professionnels se dérouleront le 11 octobre 2016 dans les centres ouverts sur le territoire national.

La date limite de dépôt des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) par les candidats admissibles à l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle est fixée au 30 novembre 2016, le cachet de la poste faisant foi.

Le modèle du dossier de RAEP, le guide d'aide au remplissage et le référentiel de secrétaire administratif de classe exceptionnelle sont téléchargeables sur internet à l'adresse suivante :

<http://www.concours.agriculture.gouv.fr/espace-telechargement/dossiers-et-fiches-a-telecharger-fiche-descriptive-ou-individuelle-dinformation-dossier-de-presentation-et-de-reconnaissance-des-acquis-dexperience-professionnelle/>

L'épreuve orale de cet examen professionnel se déroulera à Paris à partir du 9 janvier 2017.